

**PLAINE
COMMUNE
S'ENGAGE
POUR LE TRI**



**TRIONS
POUR PRÉSERVER
LA PLANÈTE
ET SES
RESSOURCES**

TRIER **MODE D'EMPLOI**
SES DÉCHETS
ALIMENTAIRES

Plus d'informations sur
plainecommune.fr/trier-ses-dechets/



POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES?

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES, C'EST :
30 %
DE NOTRE POUCELLE
ET **70 %** D'EAU.

Non triés, ils sont incinérés, ce qui revient à brûler de l'eau !



Trier et déposer ses déchets alimentaires dans une borne permet de :

- ▶ Réduire les émissions de gaz à effet de serre en réduisant les déchets incinérés ou enfouis ;
- ▶ Produire des énergies renouvelables françaises (gaz, chaleur, biocarburant, électricité) grâce à la méthanisation ;
- ▶ Fabriquer du compost pour les agriculteurs limitant l'utilisation de fertilisants pétrochimiques importés ;
- ▶ Créer de l'emploi avec ses nouvelles filières de collecte et de traitement.

COMMENT ÇA MARCHE?

1 ▶ À la maison, je trie mes déchets alimentaires dans le contenant que je choisis, par exemple une boîte réutilisable.



2 ▶ Tous les deux ou trois jours, je dépose mes déchets alimentaires en vrac dans la borne la plus proche de chez moi.

Carte des bornes disponibles ici :
<https://plainecommune.fr/trier-ses-dechets/>
Flashez le QR code au dos



3 ▶ Je lave mon contenant ou je le passe au lave-vaisselle. C'est reparti pour un tour !

CONSEILS PRATIQUES

- ▶ Garder le contenant fermé entre chaque utilisation ou le stocker dans le frigo.
- ▶ Rincer le contenant ou le passer au lave-vaisselle entre chaque utilisation.
- ▶ Penser à vider le contenant tous les deux ou trois jours. Profitez-en pour faire votre marche régulière !
- ▶ Placer des morceaux de cartons ou de boîtes d'œuf au fond du contenant pour absorber les jus.

Tout cela permettra d'éviter des mauvaises odeurs et l'apparition des moucheron.



L'ART DE BIEN TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES !



À METTRE

- ▶ **Déchets de préparations :**
Épluchures de légumes et de fruits
- ▶ **Coquilles d'œufs et de fruits secs**
- ▶ **Restes de repas :**
Plats, sauces, féculents, os, découpes et restes de viandes, charcuteries, arrêtes et restes de poisson, crustacés, restes de fromage, pain sec, pâtisseries, fleurs, etc.
- ▶ **Les produits alimentaires périmés sans emballage :**
légumes, fruits, viandes, charcuteries, poissons, laitages et pâtisseries...
- ▶ **Autres :**
thé avec ou sans sachet en papier, café avec ou sans filtre, serviettes et essuie-tout...



À NE PAS METTRE

- ▶ Emballages en plastique, bouteilles et contenants en plastique
- ▶ Litière animale
- ▶ Vaisselle jetable
- ▶ Sachet de thé en plastique ou avec une agrafe
- ▶ Les déchets verts : déchets de jardin, tonte de pelouse, produits d'élagage...
- ▶ Les huiles
- ▶ Les coquilles de fruits de mer
- ▶ Les lots de produits emballés
- ▶ Les cagettes en bois



COMMENT DÉPOSER VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

en vrac ou dans un sac kraft ou un sac transparent compostable



(Norme NFT 51-800 ou "Ok compost home").

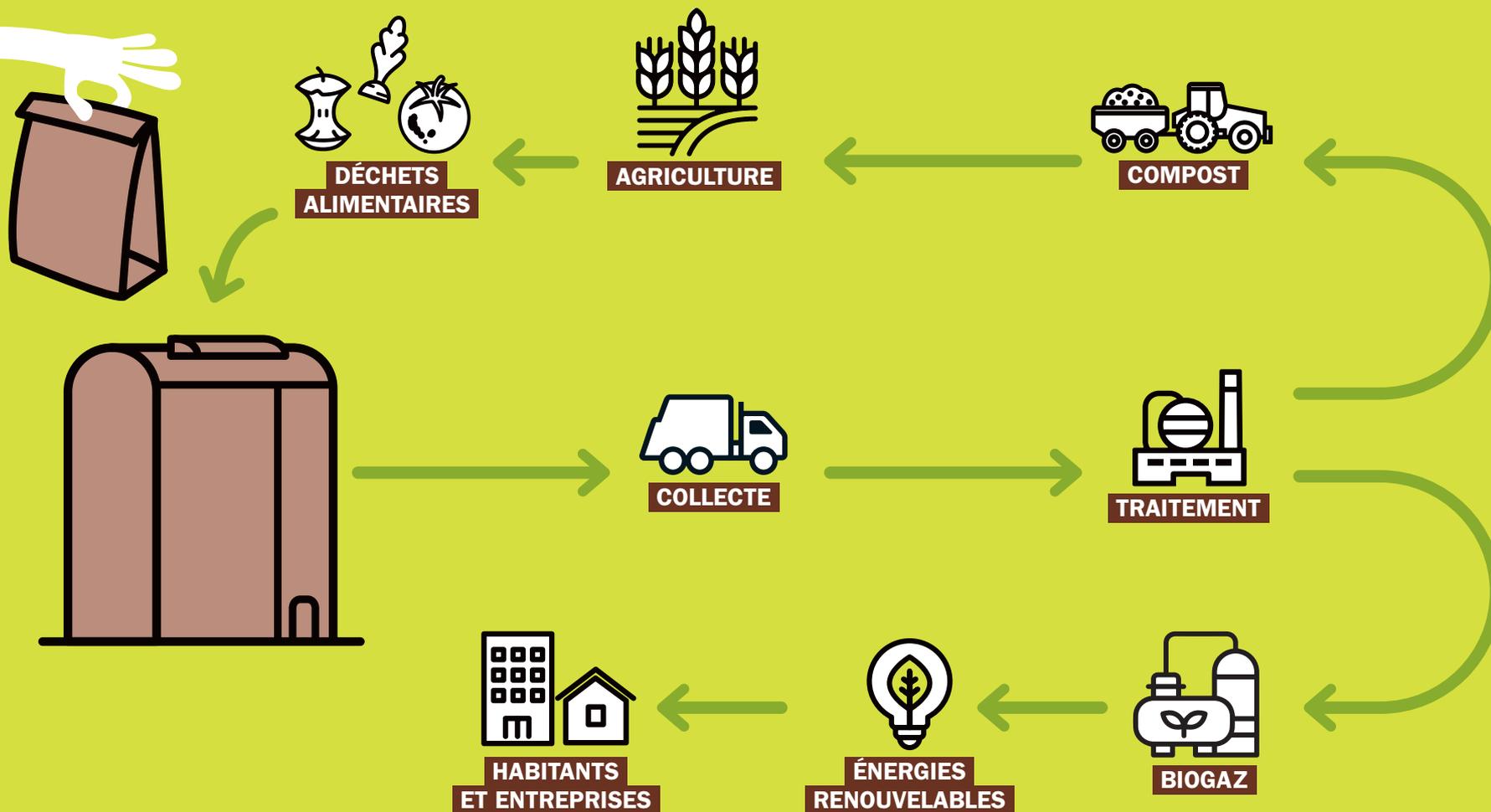


QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS ALIMENTAIRES?

À SAVOIR !



- Les déchets alimentaires sont **prétraités** sur un site **à proximité** puis transportés vers des méthaniseurs ou des sites de compostage.
- **53 % des déchets alimentaires sont valorisés** dans la région Île-de-France et le reste dans les régions proches.



LE TRI EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS !

Votre geste de tri contribue
à **économiser**
des ressources naturelles,
à **éviter** le gaspillage
et à **limiter** les pollutions.

Plus d'infos sur

► plainecommune.fr/trier-ses-dechets/

